



LA LETTRE

REPUBLICAINE

n°7

mars-
avril
2005

du groupe MRC au Conseil régional d'Ile-de-France

Sommaire

- Editorial, par **Guillaume Vuilletet** p 1
- **Présentation des élus MRC** p 2
- Séance du 31 mars et au 1^{er} avril 2005**
- question orale de **Daniel Guérin** sur les conditions de transfert du STIF de l'Etat à la Région p.3
- Réponse de **Jean-Paul Huchon**, président du Conseil régional d'Ile-de-France à la question orale de **Daniel Guérin** p.3
- intervention de **Nicole Morichaud** sur les modalités de transfert des compétences en matière de formations sociales, médicales et paramédicales et sur la décision modification n°1 du budget régional 2005 p.4
- intervention de **Christophe Lepage** sur la mise en œuvre de l'Observatoire Francilien des Engagements p. 5
- intervention de **Nicole Morichaud** sur l'avis du Conseil régional sur le plan de protection de l'atmosphère p. 6
- intervention de **Christophe Lepage** sur la délibération présentée par le groupe Vert p.7
- intervention de **Jean-Luc Laurent** sur le vœu présenté par le groupe UMP p. 8

Edito

Par Guillaume Vuilletet

Grandeur et servitude de l'assemblée régionale !

La région Ile-de-France a ceci de magique qu'elle peut nous donner à voir le meilleur et le pire.

En tant qu'élus nous avons souvent à nous positionner par rapport à des problèmes cruciaux dont la résolution peut changer la réalité de nos concitoyens. Quand nous parlons des transports, du logement et d'autres sujets majeurs, il s'agit bien de cela.

A partir de là, une autre question se pose. Face à ces problèmes majeurs, la Région est-elle à tout moment l'outil politique légitime pour donner des réponses à des problèmes par ailleurs réels ? Autrement dit, est-ce que la réponse régionale que nous pouvons donner à des problèmes importants ne devient pas l'alibi à l'absence de réponse nationale qui, elle, est indispensable ? Nous aborderons bientôt la question de la recherche. Est-ce à la Région de pallier à la carence de l'Etat ?

Ces questions difficiles, les élus du groupe MRC se les posent. Mais au moins portent-elles sur des sujets majeurs et raisonnablement abordés par l'institution régionale.

La séance que vous trouverez retracée dans ce numéro de la Lettre Républicaine aborde des sujets évidemment importants. J'en veux pour exemple le désengagement de l'Etat dans les formations sociales, médicales et paramédicales.

Mais il faut convenir que cette séance a abordé quelques sujets dont on se demande quel était leur intérêt, en dehors de satisfaire aux préoccupations tactiques ou identitaires de tel ou tel groupe politique. Car bien malin celui qui trouvera un souci d'intérêt général dans ce qui nous a occupé des heures entières.

Nous aurions pu y rester indifférents. Mais là comme ailleurs, le diable est dans les détails. Et pas forcément involontairement, sous couvert d'identité, ce sont des éléments essentiels de notre pacte républicain qui se trouvent sérieusement mis en cause au détour d'une délibération. Le rôle du groupe MRC est dans ce contexte celui de la vigilance républicaine.

C'est précisément ce que nous avons fait dans trois domaines lors de cette séance.

Le premier est celui de la niche (dispositif proposé par le groupe Vert) qui prévoyait de recourir, pour l'alimentation en énergie électrique du Conseil régional, aux énergies vertes. Cela passait clairement par le recours à des fournisseurs privés. Et cela remettait de fait en cause le service public de production et de distribution d'énergie assuré par EDF. Nous avons, conformément à nos convictions, voté contre ce premier pas vers la privatisation d'un service public essentiel.

Le deuxième domaine est celui de l'Observatoire Francilien des Engagements (OFE) dont l'objet est de mettre en place une assemblée de citoyens volontaires, chargés de suivre la réalisation des engagements pris en début de mandat par la majorité élue au printemps 2004. La première présentation de cet observatoire, faite en novembre 2004, avait donné lieu à un débat très vif autour de sa composition et de ses attributions. La nouvelle présentation, lors de cette séance, de l'observatoire était assurément plus raisonnable. Nous avons donc pris le parti de la soutenir, à la condition qu'aucun amendement ne vienne en perturber le fragile équilibre. En nous opposant aux amendements présentés par différents groupes, nous avons contribué à la fois à maintenir la prééminence de l'assemblée désignée par le suffrage et à maintenir ce projet dont l'avenir nous montrera peut-être la pertinence...

Enfin, le troisième domaine dans lequel le groupe MRC a exercé sa vigilance est celui du vœu présenté par le groupe UMP qui demandait un jumelage de la Région Ile-de-France avec Jérusalem en Israël. La vivacité parfois agressive du débat a donné raison à notre groupe, qui par la voix de Jean-Luc Laurent a souligné l'écueil d'une importation du conflit israëlo-palestinien au sein de notre assemblée. Le groupe MRC, soucieux de l'ouverture de notre région sur le monde a donc proposé à la Région, à l'opposé de ce vœu provocateur, une coopération avec les Israéliens et les Palestiniens, en vue d'un développement conjoint, seul à même de favoriser la paix. Cette proposition, puis celle, semblable, de l'exécutif régional, a permis d'une part d'apaiser les esprits, d'autre part de lancer un nouveau développement de la politique internationale de la région pour l'avenir.

Voilà le résultat de notre action. Sans doute est-ce une leçon de choses sur l'utilité des élus du MRC, tantôt moteurs pour donner sens à l'action publique, tantôt ferments pour promouvoir l'intérêt général, tantôt enfin, simplement, vigiles opiniâtres de la République.



Jean-Luc Laurent, 47 ans, Vice-président du Conseil régional chargé du logement et de l'action foncière, maire du Kremlin-Bicêtre.

Département : Val-de-Marne



Nicole Touquoy-Morichaud, Vice-présidente de la commission *Développement économique et de l'emploi*, et membre de la commission *Formation professionnelle et de l'apprentissage*, Département : Yvelines



Daniel Guérin, 41 ans, Vice-président du groupe MRC, membre des commissions *Finances, administration générale et plan*, et *Développement social, économie solidaire, santé et handicap*.

Département : Seine-et-Marne.



Guillaume Vuilletet, 37 ans, Président du groupe MRC, membre des commissions *Actions internationales et affaires européennes*, et *Culture, nouvelles technologies de l'information et de la communication*. Département : Hauts-de-Seine.



Rachid Adda, 37 ans, Vice-président du groupe MRC, membre des commissions *Aménagement du territoire*, et *Sports, loisirs et tourisme*. Département : Val d'Oise.



Eric Ferrand, 45 ans, adjoint au maire de Paris chargé de la Vie scolaire, et l'aménagement des rythmes de vie scolaire, membre de la commission *Lycées et politiques éducatives*. Département : Paris



Christophe Lepage, 35 ans, membre des commissions *Logement et action foncière*, et *Politique de la ville et sécurité*. Département : Essonne.

Quelques définitions

Question orale : Les conseillers régionaux ont le droit d'exposer en séance du conseil régional des questions orales ayant trait aux affaires de la région.

Les questions sont rédigées par écrit et déposées au secrétariat général, 48 heures avant la séance.

Elle est exposée en début de séance en un maximum de 5 minutes. Le (la) président(e), ou le (la) vice-président(e) qu'il désigne, répond immédiatement. Il n'y a aucun débat. La question et la réponse sont publiées in extenso dans le procès-verbal des séances plénières du conseil régional.

Intervention : Le (la) président(e) dirige les débats. A tout moment, il peut-être suppléé dans ses fonctions par un(e) vice-président(e).

Aucun conseiller ne peut intervenir sans préalablement s'être fait inscrire ou avoir demandé la parole au (à la) président(e). La parole est accordée suivant l'ordre des inscriptions et des demandes, conformément aux propositions de la conférence des présidents. (...)

Amendement : Tout(e) conseiller(e) régional(e) a le droit de présenter des amendements aux textes soumis au vote du conseil régional et de la commission permanente. (...) Les amendements doivent être motivés, rédigés par écrit, signés par l'un des auteurs et préciser le texte auquel ils se rapportent. Ils doivent s'appliquer effectivement à ce texte ou, s'agissant d'un article, paragraphe ou alinéa additionnel, être présentés dans le cadre du texte soumis à la délibération. En outre, les sous-amendements ne peuvent avoir pour effet de contredire le sens des amendements auxquels ils s'appliquent.

Source : règlement intérieur du Conseil régional d'Ile-de-France.

Pour contacter le groupe MRC

Béatrice Desmartin, secrétaire générale du groupe MRC : tél. :01 53 85 63 02 - fax : 01 53 85 70 99 – courriel : mrc.idf@wanadoo.fr

**Question orale sur les conditions
du transfert du STIF de l'Etat à la Région**

Le groupe MRC demande ici quelles sont les mesures concrètes que le Conseil régional envisage de prendre dans le cadre du transfert du Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour répondre rapidement et efficacement à la situation déplorable laissée par l'Etat, d'une partie importante des réseaux franciliens de transport en commun.

Question orale posée par Daniel Guérin

Il y a quelques jours, le 22 mars, notre assemblée a délibéré pour formuler son avis sur les conditions du transfert du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le 1^{er} juillet prochain.

Le Groupe MRC et Appareillé a défendu, dans ce débat, un amendement visant à souligner que ce transfert ne saurait s'entendre comme une validation de la situation désastreuse d'une partie des transports en commun franciliens, spécifiquement en banlieue.

Dans un précédent échange, ici même, nous avons évoqué les conditions inacceptables de circulation des usagers de la ligne Paris-Provins.

Depuis lors, comme d'autres élus, nous avons également été interpellés par les utilisateurs et les personnels des lignes C et D du RER sur la dégradation du service public assuré sur ces deux axes ferroviaires.

Il en est ainsi des retards considérables, quotidiens, qui se chiffrent en heures, subis par les usagers de ces lignes, l'état de certaines rames anciennes qui continuent à circuler, la suppression de trains de nuit, voire l'interruption pure et simple

du trafic précédemment assuré sur certaines plages horaires ou encore de la fermeture des guichets dans de nombreuses gares de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

La Région n'est pas responsable de cette situation qu'elle dénonce depuis longtemps.

Mais dès le 1^{er} juillet 2005, si l'avis du Conseil Régional est pris en compte, nous aurons en charge la gestion du STIF et avec elle, au moins dans l'esprit des usagers, la responsabilité des errements qu'ils subissent et qui, à l'évidence, ne se résorberont pas d'un jour à l'autre.

Ma question ou plutôt mes questions sont donc les suivantes :

- Quelles mesures, d'ici au 30 juin 2005, les représentants de la Région au STIF, ont pris ou vont prendre pour s'opposer ou tenter de s'opposer à cette dégradation du service public des transports particulièrement sur les lignes C et D du RER ?
- Quelles actions pourront être conduites, après le 1^{er} juillet 2005, pour remédier à la situation que j'ai décrite ?

**Réponse de Jean-Paul Huchon, président du
Conseil régional d'Ile-de-France à la question
orale posée par Daniel Guérin**

Vous évoquez les retards nombreux et importants constatés sur les lignes du réseau ferré exploité par la SNCF et plus particulièrement les lignes RER C et D.

L'irrégularité des trains de la SNCF est une question récurrente depuis plusieurs années. Malgré toutes les interventions des élus régionaux au conseil d'administration du STIF, depuis plus de trois ans, force est de constater que la situation ne s'est guère améliorée.

Deux causes importantes de ces retards sont les infrastructures et le matériel roulant.

Les infrastructures empruntées par les trains et la SNCF sont depuis 1997 propriétés de Réseau Ferré de France à qui la SNCF verse des péages.

Ce réseau outre qu'il est emprunté par d'autres trafics : les trains grandes lignes et interrégionaux ainsi que les trains de marchandises, est un réseau dont les investissements, pour le gros entretien, le renouvellement et la modernisation n'ont pas été effectués à un niveau suffisant depuis de nombreuses années. L'Etat a limité le programme d'investissement de la SNCF puis de RFF, financé dans le cadre du contrat STIF / SNCF pour ne pas augmenter sa contribution au fonctionnement des transports franciliens.

Au cas particulier du RER C et D, les élus régionaux membres du conseil d'administration du STIF ont demandé et obtenu que les schémas soient établis dans les meilleurs délais. Le schéma directeur du

RER D devrait être présenté au conseil d'administration du STIF en Juin 2005.

Au-delà, il paraît indispensable de faire un audit des autres infrastructures ferrées de RFF en Ile-de-France pour évaluer les investissements qui doivent être réalisés pour le remettre à niveau et le moderniser.

J'avais demandé au Ministre de l'Equipement que cet audit soit effectué avant la décentralisation mais il m'a été opposé une réponse négative.

Nous avons néanmoins obtenu du gouvernement que toute évolution du montant des péages liée à une nouvelle réglementation soit intégralement compensée.

C'est donc dans le cadre du nouveau STIF que cet audit des infrastructures pourra être lancé et que seront décidés les investissements à réaliser en priorité.

En ce qui concerne le matériel roulant dont l'âge moyen dépasse la vingtaine d'années, les investissements pour son renouvellement ont été nettement insuffisants ces dernières années. J'avais également demandé au Ministre de l'Equipement de réaliser un audit, sa réponse a bien sûr été négative. J'ai alors décidé de faire faire cet audit par un cabinet spécialisé, le cabinet BOOZ Allen Hamilton (BAH), or, le Ministre s'est opposé à ce que la SNCF coopère avec le cabinet BAH.

C'est pourquoi, à l'instar de ce que l'Etat a attribué aux régions de Province, nous avons demandé dans le cadre de la décentralisation une compensation de 200 M€ par an pour le renouvellement du matériel roulant de la SNCF. Montant qui d'ailleurs est largement confirmé par les premiers résultats de l'audit BAH.

De plus, l'Exécutif Régional a demandé et obtenu malgré l'opposition de l'Etat que la SNCF lance dès 2004 l'appel d'offres pour l'acquisition du nouveau matériel roulant. Le marché devrait pouvoir être signé dans le courant du second semestre 2005 par le nouveau STIF qui devra en assurer le financement soit directement soit dans le cadre du contrat STIF / SNCF.

Cependant, les premières rames de cette nouvelle automotrice ne seront pas mises en service avant 2009, d'ici là, il faudra que le STIF prenne les décisions pour renouveler ou rénover de façon approfondie les matériels les plus anciens.

Enfin, j'ai pris l'initiative de réunir dans les tous prochains jours les présidents du STIF, de la SNCF et de RFF pour examiner dans les plus brefs délais cet épineux problème des retards récurrents des trains.

Modalités de mise en œuvre des compétences transférées dans le domaine des formations sociales, médicales et paramédicales

Les compétences dans le domaine des formations sociales, médicales et paramédicales ont été transférées, dans le cadre de la loi sur la décentralisation de 2004, de l'Etat à la région. L'estimation des charges transférées n'a pas été faite de manière rigoureuse et les conditions du transfert de compétences menaçaient directement et à court terme ces formations. Le groupe MRC a soutenu la prise en charge régionale de ces formations afin d'en assurer la pérennité.

Intervention de Nicole Morichaud dans le débat général

Ce rapport est une illustration parfaite de la manière dont les services de l'Etat mettent en œuvre les compétences transférées aux Régions dans le cadre des lois de décentralisation.

Votée le 13 août 2004, en grande partie effective au 1^{er} janvier 2005, la loi sur les nouvelles compétences concernant les formations en travail social et les professions médicales et paramédicales n'a toujours pas été étudiée par la commission consultative sur l'évaluation des charges. L'estimation des charges transférées, précisée par un courrier du Ministère de l'Intérieur en date du 4 février 2005, ne s'appuie sur aucun calcul précis, ne prend pas en compte les dépenses indirectes, ni les dépenses d'équipement et d'investissement et semble avoir été estimée sur des chiffres de 2002 et 2003.

Comment peut-on traiter avec autant de désinvolture les conditions de formation de plus

de 36000 étudiants accueillis dans plus de 200 centres de formation ? Comment feront les régions défavorisées pour faire face à ces charges sans pénaliser les étudiants ? Comment qualifier le mépris exprimé par le gouvernement envers ces jeunes qui ont choisi de consacrer leur vie à ceux qui souffrent, qui sont dans le besoin ou la misère ?

La décision qui nous est proposée de tout faire pour éviter le retard de paiement des bourses, pour donner aux établissements les moyens de fonctionner correctement alors que les décrets d'application ne sont toujours pas signés doit être soutenue. Parallèlement tout doit être mis en œuvre pour obtenir le plus rapidement possible l'estimation de la Commission consultative sur l'évaluation des charges, estimation prenant réellement en compte les mesures décidées lors du plan lancé en 2002 - 617 places supplémentaires pour l'Ile de France - les majorations de bourses

décidées en 2004, le surcoût des formations dont le diplôme a été rénové en juin 2004.

Les élus MRC et apparentés voteront ce rapport et feront connaître aux Franciliens le peu de

cas dont fait preuve l'Etat envers les étudiants en formations sociales et para-médicales dont ils ont tant besoin.

Décision modificative n°1 du budget 2005

concernant la prise en compte des charges liées au transfert de compétences en matière de formation sociales, médicales et paramédicales

Intervention de Nicole Morichaud dans le débat général

Le groupe MRC et apparentés votera ce rapport indispensable au bon fonctionnement des études et des structures de formations transférées aux régions.

Il s'élève contre le manque de chiffrage précis qui ne permet pas de prévoir exactement les

dépenses nécessaires et exige de l'Etat le versement de dotations rigoureusement calculées et permettant à la région de mettre en œuvre les compétences transférées dans l'intérêt des étudiants et des Franciliens.

Mise en œuvre de l'Observatoire Francilien des Engagements

Le 18 novembre 2004 a eu lieu au Conseil régional un débat animé autour de la structure des dispositifs instaurant la démocratie de participation en Ile-de-France. L'Observatoire francilien des engagements, chargé de suivre la mise en œuvre des engagements pris par la majorité après les élections régionales de 2004 était le dossier le plus délicat, tant par les compétences prévues pour cet observatoire que pour le mode de désignation de ses membres. Ce dossier avait donc été reporté pour être présenté sous une nouvelle forme. C'est cette nouvelle forme qui était examinée ici. Le groupe MRC, attaché à la démocratie représentative, fondée sur le suffrage universel et la responsabilité politique des élus a exprimé sa vigilance dans ce domaine. Il a estimé que le rapport proposé lors de cette dernière séance était équilibré. Il a voté contre les amendements dont l'effet aurait été de rompre cet équilibre-là.

Intervention de Christophe Lepage dans le débat général

La délibération qui nous est présentée en est en fait à sa deuxième version. Lors de son précédent examen, le 18 novembre, le groupe MRC avait fait connaître à la vice-présidente comme en séance un certain nombre de remarques et de réticences qui portaient en particulier sur les prérogatives de cet observatoire vis-à-vis de l'administration, sur la transparence nécessaire de son mode de désignation et sur le périmètre.

Sur ces sujets, je dois noter avec satisfaction que de réelles avancées ont vu le jour. Vis-à-vis de l'administration, nous sommes revenus dans le cours de la loi, ce qui est le moins. Notre administration est compétente mais elle est ne saurait être exposée pour des décisions – en l'espèce les engagements pris par le président devant cette assemblée – qui sont de nature évidemment politique. Vis-à-vis du mode de désignation de cet observatoire, le tirage au sort ne laisse place à aucune ambiguïté sur ce qui aurait

été une concurrence de légitimité. La seule légitimité qui existe est celle que nous ont conférée les citoyens par leur suffrage. L'observatoire n'a que la légitimité d'un panel actif de citoyens volontaires. Les travaux de cet observatoire seront pour nous une information utile de même qu'elle le sera pour nos concitoyens. Rien de plus mais rien de moins.

Sur le plan formel, nous restons circonspects quant aux correctifs supposés faire de cet observatoire un miroir plus conforme de la réalité de notre région. Mais nous notons que c'est, en définitive, la commission permanente qui aura à gérer ce point délicat et ceci nous rassure quelque peu.

Nous restons sceptiques par ailleurs sur les sous-structures qui risquent d'alourdir le fonctionnement d'un observatoire qui nous paraît plutôt devoir être un lieu d'échange et d'information ouvert. Mais, comme le veut la maxime, qui vivra verra.

Il reste qu'avec cet observatoire, nous témoignons du respect de la parole donnée devant les électeurs – en tant que tel, c'est important. L'exécutif lance aussi un message fort à l'intention de nos concitoyens : celui de la transparence et de la force de son action.

Cette démarche n'est pas à proprement de celles qui découlent de notre culture politique.

Attachés à la démocratie représentative, nous sommes, pour autant, disposés à en apprendre. C'est pourquoi le groupe MRC votera cette délibération en l'état. Et pour être tout à fait clair, cela veut dire que nous la voterons si l'examen des amendements ne vient pas troubler le subtil équilibre auquel, madame, vous avez donné vie.

Avis du Conseil régional sur le projet de plan de protection de l'atmosphère

Le débat porte ici sur le projet de plan de protection de l'atmosphère. Le groupe MRC souligne les insuffisances du texte en matière d'outils, de moyens pour parvenir à la réalisation des objectifs énoncés. Par ailleurs, le non-respect par l'Etat de ses engagements rend ces objectifs encore plus illusoirs. Le groupe MRC a donc décidé de voter contre ce rapport dont le résultat prévisible sera une hausse des charges pour la Région sans compensation financière suffisante de la part de l'Etat et sans que les objectifs visés aient une chance d'être approchés au vu de la faiblesse des dispositifs annoncés.

Intervention de Nicole Morichaud dans le débat général

Le projet de plan de protection de l'atmosphère pour l'Île de France qui nous est soumis, a été élaboré conformément à la loi de décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'Énergie (LAURE). Sa rédaction ressemble à s'y méprendre à un document dont on parle beaucoup en ce moment : la charte des droits fondamentaux. Comme dans cette charte, on y trouve des déclarations d'intention :

« affirmer le droit reconnu de chacun de respirer un air qui ne nuise pas à la santé »

Certes, mais aucune mesure contraignante, pas d'estimation des coûts mais encore une fois des formules sibyllines : *« ...technologies disponibles à un coût économiquement acceptable »* - pas d'échéancier. Avoir des droits, certes, mais comment, à quel prix, dans quelles conditions... tout cela reste à définir.

La rédaction de ce projet ne le différencie pas du Plan régional sur la qualité de l'air. Il s'applique au même territoire et cette ambiguïté sera un obstacle à sa mise en œuvre. Le rôle des Comités régionaux de l'environnement qui devaient être consultés pouvait permettre de dissiper ce flou mais les Comités régionaux d'environnement ont été supprimés par l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004.

Peut-on espérer atteindre des objectifs indispensables par des recommandations aussi vagues ?

- *Générer chez chaque Francilien un comportement éco-citoyen*
- *Faire en sorte que chaque entreprise francilienne devienne vecteur du développement durable*

Comment inciter les entreprises à réduire les sources de pollution sans leur permettre de mesurer l'impact économique des mesures préconisées ?

Les solutions évoquées sont restrictives, elles ne concernent que certains aspects de la pollution atmosphérique et en particulier omettent de s'intéresser à la pollution de proximité dont on connaît les effets néfastes. Les efforts espérés et l'évolution « au fil de l'eau » (quelle merveilleuse théorie !) ne permettront pas d'atteindre les valeurs limites autorisées en 2010. Alors que fait-on ? Rien. Il n'est même pas question d'une réflexion ou de mesures incitatives pour orienter les consommateurs vers des énergies moins polluantes alors que des aides financières permettraient de développer, en zone rurale, une production de bio-carburant à partir de la culture des betteraves comme cela se fait déjà en Champagne Ardennes ou de favoriser la production d'eau chaude en zone urbaine à partir de l'énergie solaire.

Une fois encore ce rapport met en évidence l'important retard pris pour améliorer l'état des connaissances en vue de protéger la santé des Franciliens. Il est indispensable que des financements importants soient consacrés à la recherche et qu'un échéancier soit fixé pour leur mise en œuvre.

Que dire, sinon notre étonnement, devant le peu de mesures préconisées pour réduire la pollution liée au trafic aérien, comment expliquer qu'aucun effort réel ne soit exigé pour ce secteur dont les nuisances ne sont plus à démontrer ?

En conclusion, ce projet met en évidence que l'Etat fait le choix d'ignorer que les normes européennes ne permettront pas d'atteindre l'objectif fixé pour 2010 par le décret de février 2002. Cette ignorance masquée par de simples déclarations d'intention permet d'éviter de prévoir des financements conséquents, des mesures

efficaces avec un suivi réel, des sanctions et la compensation financière due à la région.

Le retard de l'Etat dans ses engagements du contrat de Plan en matière de transport vont à

l'encontre de ce recueil de vœux pieux. Les élus MRC et apparentés voteront contre ce projet.

Délibération du groupe Vert

Par cette délibération, le groupe Vert défendait l'idée d'un changement dans le fonctionnement du Conseil régional : achat d'objets en bois dont l'origine ne fait pas l'objet d'une interdiction, achat d'objets promotionnels issus du commerce équitable et utilisation d'énergie renouvelable. Le groupe MRC a voté contre cette délibération, dans la mesure où la fourniture d'énergie renouvelable qu'elle préconisait s'inscrivait dans un cadre concurrentiel menaçant le service public assuré par EDF.

Intervention de Christophe Lepage

Une minute est un temps très court pour aborder les sujets de fond que soulève la proposition de délibération proposée par le groupe Vert.

Cette délibération comporte trois parties en fait.

Le première relative à l'interdiction d'espèces de bois protégées ne soulèvent pas de commentaire de notre part. Son inspiration est juste. Je ferai juste remarquer que – dans ce cadre- il serait bon que notre propre institution mette en place une politique de récupération du papier dont nous sommes par nature gros consommateurs.

L'article relatif aux objets promotionnels a posé davantage de débat. Déjà parce qu'une utile promotion de l'Ile-de-France consiste peut-être à faire produire les objets qui la supportent sur son propre territoire. Il nous est loisible comme cela a déjà été fait de promouvoir des produits qui ont été fabriqués en respectant les hommes et l'environnement. Mais les objets promotionnels de l'Ile-de-France doivent refléter les savoirs de l'Ile-de-France.

Ensuite parce que la notion de commerce équitable est une notion qui nous paraît trop peu précise. S'il s'agit de faire payer au consommateur final un surcoût qui sera –pour peu que l'on puisse le vérifier- affecté au producteur, cela nous paraît relever d'une démarche caritative bien limitée. Car, dans ce schéma, qu'en est-il des circuits de commercialisation qui multiplient les prix dans des proportions astronomiques ? Un commerce plus juste n'est pas un commerce qui fait payer plus au consommateur, c'est un commerce qui répartit les profits différemment. Je ne doute pas que nous soyons en accord avec ce principe mais avons-nous les moyens de le faire respecter du fait de cette délibération. Je le dis en amitié pour les rédacteurs : j'ai de réels doutes.

Mais ce qui motivera en définitive notre vote concerne évidemment les articles énergétiques. Je ne sais pas si je peux me reconnaître dans le

certificat vert et ceux qui ont le pouvoir de le distribuer et même de le vendre en l'espèce, d'après ce que j'ai compris.

Mais je crois profondément que l'énergie nucléaire est aujourd'hui la ressource qui permet à notre pays d'augmenter son indépendance énergétique, de chauffer, d'éclairer nos villes à faible coût et de placer la France comme seule Nation industrialisée qui soit en mesure de vendre des droits à polluer dans le cadre du protocole de Kyoto. Je regrette qu'il y ait trop souvent assimilation entre énergie renouvelable et énergie propre. La biomasse est une énergie renouvelable mais elle dégage des gaz à effet de serre, x fois plus que l'énergie nucléaire. Certes, l'uranium n'est pas inépuisable mais nous avons quelques siècles de réserves. Et d'ici là, il faut la recherche, sur le nucléaire, sur le solaire, sur l'éolien et sur toutes les formes de technologie qui permettront à notre planète de bénéficier d'une énergie abondante, bon marché et propre. Nous connaissons nos désaccords sur ce point, ils ne sont pas nouveaux et, parce que ces sujets sont peu régionaux, ils ne nous empêcheront pas de gérer ensemble cette région.

Un dernier point cependant. Le projet de délibération précise que celle-ci s'inscrit dans le cadre de concurrence qui prévaut aujourd'hui sur le marché de l'énergie. Cela suppose que notre administration s'inscrit dans le cadre d'une mise en concurrence. C'est pour nous, je le dis simplement – inacceptable. EDF, garante du service public est un partenaire naturel de notre institution, quoique l'on pense de ses errements à l'international que nous risquons collectivement d'avoir à assumer.

Ce ne sera pas une surprise. Cela ne remet pas en cause la considération que nous avons pour le groupe Vert et en particulier dans ce que nous faisons en commun pour cette région. Mais le groupe MRC votera contre cette délibération.

Vœu UMP

Ce vœu présenté par l'UMP avait pour objet un jumelage entre la Région Ile-de-France et Jérusalem. Or, le « jumelage » ne fait pas partie en tant que tel des outils de l'action internationale de la région. D'autre part, le groupe MRC a voulu éviter l'écueil d'une importation du conflit. Le débat a été néanmoins houleux, faisant apparaître des divisions à l'intérieur des groupes politiques.

En application de l'article 22-3-B du règlement intérieur, le groupe MRC demande un scrutin public ordinaire qui permet le vote individuel plutôt que par groupe. A l'issue du débat général et de cette intervention puis de celles de l'exécutif, le groupe UMP a retiré sa proposition de vœu au profit des propositions qui seront présentées par l'exécutif.

Intervention de Jean-Luc Laurent

Il se trouve que j'étais en Israël il y a 15 jours en tant que maire du Kremlin-Bicêtre à l'invitation de l'Union des Conseils des Communautés Juives d'Ile-de-France.

A cette occasion, j'ai pu, avec d'autres élus rencontrer des parlementaires et des élus locaux représentant la diversité démocratique de l'Etat d'Israël.

Je reviens de ce voyage avec le constat qu'il y a une volonté de paix du peuple israélien même si le chemin est difficile et incertain.

Dans cette situation, être utile et au service de la paix, c'est d'abord ne pas contribuer directement ou indirectement, ici en France, à importer le conflit qui est passé de la violence avec ses morts et ses blessés, à la négociation.

C'est aussi, comme élus régionaux, contribuer à l'espoir de paix, c'est-à-dire un Etat d'Israël garanti dans sa sécurité et la création d'un Etat palestinien, par des projets concrets qui favorisent la coopération et la coexistence entre ces deux peuples.

Le message que l'UMP nous propose d'envoyer par ce vœu là-bas, et ici en Ile-de-France ne sert pas la cause de la paix.

Nous devons renouer un vrai et grand partenariat avec toutes les parties et acteurs concernés et naturellement l'Etat d'Israël et l'Autorité palestinienne avec lesquels les discussions engagées doivent se poursuivre.

Ce partenariat doit selon nous s'inscrire dans la politique de coopération décentralisée prioritaire décidée par le Conseil Régional à l'initiative de Janine Haddad.

Le groupe MRC demande à l'Exécutif de préparer un projet dans les plus brefs délais s'inscrivant dans le cadre de nos dispositifs et invite le groupe UMP à retirer ce vœu au profit de ce projet qui devra être préparé avec la commission et pourra rassembler très largement notre assemblée.

A défaut, le groupe MRC, en votant contre ce vœu qui est déséquilibré, en retard sur ce qui se passe en Israël même, et importe le conflit ici même, invite les élus du Conseil Régional à repousser cette proposition pour que Janine Haddad nous présente un projet concret de coopération décentralisée qui servira la paix par le dialogue avec toutes et tous.